



# **Procès-verbal du Conseil d'administration**

**du service départemental-métropolitain  
d'incendie et de secours**

**15 décembre 2023**





## Réunion du conseil d'administration du SDMIS du 15 décembre 2023

### Membres présents : (par ordre alphabétique)

#### Avec voix délibérative :

- Monsieur Bertrand ARTIGNY
- Monsieur Jean-Jacques BRUN
- Madame Corinne CARDONA
- Monsieur Pascal CHARMOT
- Monsieur Mohamed CHIH
- Madame Blandine COLLIN
- Monsieur Christophe GIRARD
- Madame Véronique GIROMAGNY
- Madame Claude GOY
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU
- Madame Zémorda KHELIFI
- Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS
- Monsieur Pierre MARMONIER
- Monsieur Alexandre PORTIER
- Monsieur Matthieu VIEIRA
- Madame Sonia ZDOROVITZOFF

#### Membre de droit :

- Madame Juliette BOSSART-TRIGNAT, préfète déléguée pour la défense et la sécurité

#### Membres de droit avec voix consultative :

- Contrôleur général Emmanuel CLAVAUD, directeur départemental et métropolitain
- Médecin colonelle Naïma BALADI, médecin-chef
- Lieutenant-colonel Patrick ROBERJOT, président de l'UDMSP
- Lieutenant-colonel Jérôme BELLERET, référent mixité et lutte contre les discriminations
- Lieutenant-colonel Sébastien PONTET, référent sûreté et sécurité
- Capitaine Anthony FOSSAT
- Adjudant-chef Nicolas BURY
- Monsieur Jean-Christophe WADBLED



# **Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours**

## **Conseil d'administration**

**Vendredi 15 décembre 2023**

### **Ordre du jour**

#### **Page**

|                                                                                                                                                                                                                                           |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| R/23 – 12/01 Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021 .....                                 | 11 |
| R/23 – 12/02 Avenant n° 2 aux conventions pluriannuelles 2022-2024 C2021-028 et C2021-029 relatives aux contributions financières de la métropole de Lyon et du département du Rhône au budget du SDMIS (Article L.1424-76 du CGCT) ..... | 13 |
| R/23 – 12/03 Fixation du montant des contributions des collectivités territoriales au budget du SDMIS pour l'exercice 2024 .....                                                                                                          | 16 |
| R/23 – 12/04 Convention C2023-113 de mutualisation entre la métropole de Lyon et le SDMIS pour la période 2024-2026 .....                                                                                                                 | 20 |

|                                                                                                                                                                                                                                    |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| R/23 – 12/05 Adoption du règlement budgétaire et financier du<br>SDMIS .....                                                                                                                                                       | 21 |
| R/23 – 12/06 Clôture des opérations, autorisations de<br>programmes et des programmes pour l'exercice 2023 .....                                                                                                                   | 23 |
| R/23 – 12/07 Compte rendu des décisions prises en matière<br>d'emprunt par la présidente.....                                                                                                                                      | 24 |
| R/23 – 12/08 Compte rendu des dons et des cessions à titre<br>onéreux des matériels réformés du SDMIS.....                                                                                                                         | 25 |
| R/23 – 12/09 Budget principal et budget annexe du SDMIS –<br>dépenses d'investissement 2024 avant l'adoption du<br>budget primitif : autorisation donnée à la présidente<br>dans la limite du quart des crédits votés en 2023..... | 25 |
| R/23 – 12/10 Plan de formation du SDMIS – Avenant 2024.....                                                                                                                                                                        | 26 |
| R/23 – 12/11 Protection sociale complémentaire des agents du<br>SDMIS à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2025.....                                                                                                               | 27 |
| R/23 – 12/12 Protection de la propriété intellectuelle des modules<br>de formation à distance ASUP.....                                                                                                                            | 28 |
| R/23 – 12/13 Rapport social unique (RSU) et information relative<br>aux avis émis sur le RSU lors du Comité social<br>territorial (CST) du 14 décembre 2023 .....                                                                  | 29 |
| Communications .....                                                                                                                                                                                                               | 32 |
| Dispositif opérationnel : Fête des Lumières 2023 .....                                                                                                                                                                             | 32 |
| Déploiement des actes de soins d'urgence sur prescription<br>médicale .....                                                                                                                                                        | 35 |

# Conseil d'administration

Vendredi 15 décembre 2023

-----

*(La séance est ouverte à 16 h 08 sous la présidence de  
Mme KHELIFI.)*

**Madame KHELIFI.-** Bonjour à toutes et tous, madame la préfète, chers collègues, mesdames et messieurs.

Nous avons le quorum et nous allons donc pouvoir commencer notre réunion.

En ouverture de cette séance, je souhaite tout d'abord saluer la mémoire de M. Jean-Yves SECHERESSE, mon prédécesseur, qui fut président du SDMIS de 2015 à 2020. Il nous a quittés le 14 novembre dernier. Je rends hommage à son engagement sans faille pour le SDMIS qu'il affectionnait particulièrement et qu'il avait à cœur de présider avec conviction et détermination.

Je vous propose de respecter une minute de silence en sa mémoire.

*(Il est respecté une minute de silence.)*

Je vous remercie.

Lors de nos dernières réunions, et notamment lors de notre conseil d'administration du 13 octobre dernier, nous avons évoqué ensemble les grandes difficultés que rencontre notre établissement public en matière financière et budgétaire.

Cette situation est bien évidemment au cœur de mes préoccupations depuis plusieurs mois comme vous avez pu l'entendre au cours des conseils d'administration successifs. Nous avons eu également des négociations serrées avec nos financeurs pour parvenir à un arbitrage que nous vous présenterons tout à l'heure.

Il ne s'agit pas forcément d'une exception locale, car de bien nombreux SDIS sont également dans une situation financière préoccupante.

Je souhaite sur ce point saluer le travail et les échanges avec les parlementaires du Rhône dont M. PORTIER ici présent, députés et sénateurs, qui ont entendu les difficultés du SDMIS et celles de tous les SDIS puisque la question de la soutenabilité du modèle économique des SDIS et leur financement se pose sur l'ensemble du territoire national, comme je viens de le préciser. Au-delà de ces questions purement financières, il y a aussi la question de l'évolution du modèle de sécurité civile.

Je veux ici remercier nos parlementaires pour leur engagement concret et leur contribution active en faveur des SDIS par le dépôt d'amendements dans le cadre du PLF 2024, même si une grande majorité de ces amendements n'ont pas pu aboutir.

Je retiens néanmoins, et c'est un point positif, qu'un amendement, notamment soutenu par M. le député Alexandre PORTIER, permettra de maintenir les véhicules des sapeurs-pompiers hors du malus écologique et de préserver l'exonération d'accise pour les SDIS. Je tiens très vivement à vous remercier, monsieur le député, d'avoir défendu la

cause des sapeurs-pompiers, la cause des SDIS, et d'avoir porté quelque part notre parole.

Je remercie l'ensemble des parlementaires et le sénateur DEVINAZ, qui n'est pas présent aujourd'hui pour des raisons de santé, je lui souhaite d'ailleurs un prompt rétablissement. Je tiens également à partager le mail qu'il m'a adressé le 4 décembre dernier, je cite :

*« La semaine dernière, au Sénat, ont été discutés en séance du PLF 2024 les amendements concernant le financement des SDIS. Malheureusement, aucun n'a été adopté. Chacun des groupes Ecologistes, RDSE, Socialiste (par le biais de mon amendement), Communiste, Les Républicains, ont déposé le même amendement concernant l'augmentation de la TSCA de 18 % à 20 %, sans succès. Le groupe Ecologistes a également déposé un amendement conduisant en l'affectation d'une part du produit de la taxe de séjour au financement des SDIS. Il a également été refusé. C'était l'un des amendements que nous avons proposé aux parlementaires de déposer. Le sénateur DEVINAZ a dû retirer son deuxième amendement concernant l'ouverture de l'éligibilité au FCTVA des dépenses en carburant pour les SDIS, en raison d'un souci de procédure. Le sénateur regrette que nous n'ayons pu, à l'occasion de ce PLF 2024, trouver de nouvelles sources de financement pour les SDIS. Le ministre délégué, Thomas CAZENAVE, présent en séance, a dit que les SDIS étaient affectataires d'un fonds de compensation de TVA largement en augmentation et que l'Etat avait débloqué une enveloppe exceptionnelle de 180 M€ sur la période 2023-2027, refusant toute action sur le levier fiscal malgré les protestations des sénateurs présents ».*

Je vous ai cité son mail qui évoque la somme de 180 M€ pour la période 2023-2027, c'est tout simplement les pactes capacitaires qu'avait annoncés le président de la République l'année dernière. Ces pactes capacitaires représentent 180 M€ d'investissement, mais si l'on divise par 100 SDIS, cela représente 1 M€ à 2 M€ chacun. Cela ne nous sortira pas d'affaire.

De plus, les pactes capacitaires viennent aider les SDIS sur la partie investissements. Ce n'est pas celle qui nous met en difficulté aujourd'hui, nous sommes bien sur le budget de fonctionnement pour lequel nous ne trouvons pas de financement aujourd'hui alors que ces dépenses de fonctionnement augmentent à une vitesse considérable.

Je salue ces initiatives de nos parlementaires. Elles témoignent d'une prise de conscience collective qui est en train de s'opérer sur ces difficultés, que l'Etat doit entendre et prendre en compte. Elles rejoignent d'autres démarches initiées par ailleurs, que je vous rappelle également : la démarche de la conférence des 12 présidents et présidentes de SDIS de la région Auvergne-Rhône-Alpes, conférence qui a eu lieu au mois de novembre, à laquelle j'ai participé. Nous avons tous signé un courrier commun adressé à M. le ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer.

Ce courrier a été signé en septembre et, en novembre, nous avons acté que nous relancerions par le biais d'un courrier adressé à la Première Ministre faisant état de la situation financière des services d'incendie et de secours et sur la nécessaire évolution du modèle de sécurité civile.

Il y a eu également une démarche de Départements de France, notamment dans le cadre de son congrès qui a eu lieu voici un mois si ma mémoire est bonne, qui s'est déroulé à Strasbourg. Nous avons acté un courrier tous ensemble avec les présidents de départements, adressé à la Première Ministre, pour l'alerter sur les enjeux de financement des SDIS.

Les actions pour alerter le gouvernement ont été nombreuses de ma part et de notre part mais, malheureusement, aujourd'hui, nous n'avons pas de suite à ces actions hormis l'amendement de M. PORTIER qui, je l'espère, aboutira avec la loi de finances définitive.

Pour revenir à la situation financière du SDMIS à l'ordre du jour de notre séance, permettez-moi tout d'abord de saluer le travail considérable fourni par le contrôleur général Emmanuel CLAVAUD, ses équipes et nos partenaires, pour aboutir à une proposition validée par nos financeurs, visant tant à redresser les finances du SDMIS qu'à lui garantir, ainsi qu'à ses personnels, des perspectives d'avenir indispensables à la stabilité et à la continuité opérationnelle de notre établissement.

A ce titre, dans le prolongement des travaux réalisés par les groupes de travail depuis le début de l'année 2023, et dans la continuité des échanges avec les représentants des organisations syndicales, que je tiens une nouvelle fois à remercier, je vous confirme que je proposerai des rencontres bilatérales dès janvier prochain. Nous avons évoqué la date du 17 janvier que l'on vous confirmera.

Ces rencontres permettront de proposer les bases d'un protocole d'accord.

Face à cette situation financière difficile et à ce contexte budgétaire contraint qui frappe également nos financeurs et les collectivités territoriales qui nous financent (nous avons des baisses de DMTO un peu partout, à la Métropole de Lyon à hauteur de 110 M€ prévisibles sur l'année 2024), et afin de stabiliser notre situation, nous devons procéder à des ajustements de notre politique d'investissement et continuer à fournir les efforts qui ont déjà été engagés en 2023 pour la maîtrise des dépenses et la recherche de nouvelles recettes.

S'agissant des investissements, nous allons devoir rééchelonner la mise en œuvre des opérations immobilières déjà votées dans le cadre de notre PPI en mars 2021. Nous devons nous inscrire dans un calendrier un peu plus long que prévu, en conformité et en cohérence avec nos capacités réelles de financement revues à la baisse. Nous aurons l'occasion d'y revenir lors de prochaines réunions. Vous serez amenés à vous prononcer sur les priorités à retenir.

S'agissant de la maîtrise des dépenses, le SDMIS doit poursuivre sa politique de gestion rigoureuse et de contrôle de ses dépenses, en lien étroit avec les financeurs, afin de garantir une dépense juste et efficiente, permettant d'assurer la réalisation de sa mission opérationnelle.

Enfin, s'agissant des recherches de recettes nouvelles, je tiens à saluer la participation de l'Etat à hauteur de près de 3 M€ via divers dispositifs de soutien aux investissements tels que les pactes capacitaires et le fonds vert. Cette participation est certes appréciable, mais elle

n'est toutefois pas suffisante pour faire face aux enjeux d'avenir que nous avons posés.

Je demande aux services, sous l'impulsion du directeur départemental et métropolitain, de continuer à travailler avec ténacité et sans relâche dans la recherche de nouveaux financements et de nouvelles subventions. Je souhaite d'ailleurs que cette démarche soit poursuivie, amplifiée, chaque fois que cela s'avère possible.

Tous ces efforts en termes d'investissement, de recherche de financements et de nouvelles recettes, nous permettront de continuer à garantir le niveau de service public attendu par la population et de répondre aux besoins qui restent nombreux.

En effet, durant cette année 2023, l'activité opérationnelle du SDMIS a retrouvé un niveau important, supérieur aux années qui ont précédé la pandémie de COVID-19, dont nous aurons un aperçu en fin de réunion avec la diffusion d'une vidéo relative aux incendies en particulier.

Dans la prolongation de notre activité opérationnelle et dans une démarche partenariale faisant suite au retour d'expérience sur le terrible incendie de Vaulx-en-Velin qui a eu lieu quasiment jour pour jour, voici un an, le 16 décembre 2022, nous vous présenterons tout à l'heure une vidéo qui fait partie d'un projet d'action de prévention en cas de feu d'habitation, projet que le SDMIS souhaite initier et conduire en 2024.

Enfin, cette année 2023 correspond également, comme nous l'avions prévu et présenté lors d'un précédent conseil d'administration, au démarrage de la mise en œuvre des soins de secours et d'urgence, avec les premières

formations qui ont commencé et dont le directeur nous commentera la synthèse remise sur table.

J'en ai fini dans mon propos introductif. Madame la préfète, souhaitez-vous ajouter quelque chose ? Vous n'y êtes pas obligée. Monsieur le président du département, non plus ? Monsieur le directeur ? Monsieur PORTIER ?

**Monsieur PORTIER.**- Je voulais vous remercier, madame la présidente, d'avoir permis de faire écho au travail que nous avons mené au niveau national avec un certain nombre de collègues pour faire entendre la cause des SDIS.

Un amendement que j'avais eu l'occasion de déposer avec plusieurs collègues visait à sortir les SDIS du malus écologique, considérant que c'était une aberration que les véhicules des sapeurs-pompiers qui sont par définition lourds soient comptabilisés dans ce malus écologique.

Au niveau national, il faut une prise de conscience du péril réel face au financement des SDIS. Péril d'abord financier qui tient aux difficultés financières propres aux départements. Pour certains, les recettes sont rigides par définition. En revanche, les dépenses ont tendance à augmenter beaucoup. On ne pourra pas imaginer que cela dure plus longtemps ainsi.

Il est important que, dans cette enceinte et en tant que SDMIS, nous puissions porter un discours unitaire sur le département et que nous fassions entendre notre voix non seulement au niveau du département mais aussi au niveau national parce que, derrière, les conséquences peuvent être importantes au plan opérationnel. On voit bien que les arbitrages que l'on aura à faire ne sont pas faciles.

Je l'ai beaucoup entendu ces dernières semaines, comme sans doute beaucoup d'entre vous dans les Sainte-Barbe, il ne faudrait pas que l'on démotive toutes les bonnes volontés, notamment les volontaires qui sont très actifs sur les territoires ruraux. Il est important d'avoir un discours offensif, volontariste, et que nous puissions faire entendre notre voix parce que, derrière, c'est le service public que nous voulons défendre au cœur de nos territoires.

Je vous remercie.

**Madame KHELIFI.-** Merci beaucoup, monsieur PORTIER.

S'il n'y a pas d'autres remarques, nous entamons notre ordre du jour avec le premier rapport.

**R/23 – 12/01 Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021**

**Contrôleur général CLAVAUD.-** Madame la présidente, madame la préfète, mesdames, messieurs,

Dans sa séance du 29 novembre, le bureau a étudié deux rapports.

Le premier est relatif à une subvention attribuée dans le cadre de la mise en œuvre du pacte capacitaire pour le volet risque fluvial. Il s'agit de l'acquisition de quatre embarcations, pour une valeur totale de 200 000 €. La subvention perçue au titre du pacte capacitaire est de 100 000 €. Le reste du montant sera couvert par une subvention perçue au titre de la CNR.

Le deuxième rapport portait sur le règlement à travers un protocole d'accord transactionnel d'un litige qui opposait le SDMIS à 3 sapeurs-pompiers professionnels. L'objectif, par cette voie de médiation, a été de transiger sous forme de protocole d'accord transactionnel entre les parties via leurs avocats, pour proposer un mécanisme d'attribution de jours de congé fractionnés qui n'était pas mis en place au SDMIS et de pouvoir les valoriser sur le volume horaire adapté au temps d'équivalence afférent à ces régimes un peu particuliers de calcul du temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels. Le protocole prévoit également notamment le remboursement par le SDMIS à chaque agent des frais de justice à hauteur de 900 € chacun.

L'attribution des jours de congé fractionnés au SDMIS était un point pendant depuis un certain temps, qui a fait l'objet d'un travail de négociation à travers le dialogue social pour trouver sa résolution. Le processus de médiation qui a ainsi été mis en place a permis, grâce à la qualité de la négociation, de trouver un accord pour une mise en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cela concerne aussi la filière PATS.

Pour être totalement transparent, le Conseil d'Etat vient de trancher voici quelques jours, juste après la signature de ce protocole transactionnel, dans une orientation qui, de toute façon, nous aurait vraisemblablement condamnés à l'appliquer.

Le processus de médiation qui a été mis en place a permis, grâce à la qualité de la négociation, de trouver un accord.

**Madame KHELIFI.-** Merci, monsieur le directeur.  
Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce rapport ?  
(Non)

Nous le soumettons aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

**R/23 – 12/02 Avenant n° 2 aux conventions pluriannuelles 2022-2024 C2021-028 et C2021-029 relatives aux contributions financières de la métropole de Lyon et du département du Rhône au budget du SDMIS (Article L.1424-76 du CGCT)**

**Madame KHELIFI.-** J'ai évoqué tout à l'heure la situation compliquée du SDMIS en matière financière, j'ai également évoqué la situation sur le plan national. J'ai salué les subventions obtenues dans le cadre du pacte capacitaire, et du fonds vert. Je tiens à vous rappeler que c'est l'équilibre même de la section de fonctionnement qui est aujourd'hui notre principale difficulté. Les subventions perçues en investissement ne résoudront pas cette situation compliquée en matière de budget de fonctionnement.

L'année 2023 a été marquée par l'inflation, la hausse des coûts de l'énergie, l'augmentation des dépenses obligatoires de personnel, que je ne remets pas du tout en question, elles étaient nécessaires, qui résultent de la hausse du point d'indice de +5 % entre 2022 et 2023.

Dans ce contexte, dès lors que le SDMIS avait atteint le seuil plancher de sa capacité d'autofinancement, il était évident que la limitation de l'actualisation des

contributions à +1 %, ce qui était prévu dans les conventions jusqu'à présent, ne lui permettait pas de présenter un budget pour 2024 à la fois équilibré et sincère.

C'est pour cette raison que nous avons mené un long dialogue de gestion avec nos principaux financeurs, la Métropole de Lyon et le Département du Rhône, pour aboutir aujourd'hui à la proposition qui vous est présentée, d'une augmentation des contributions non pas de 1 % mais de 5 %, assortie de mesures de contrôle et de maîtrise interne forte.

Cette hausse permettra au SDMIS de présenter un budget primitif équilibré pour l'exercice 2024, elle nous permettra également d'envisager la conclusion d'un protocole d'accord pluriannuel visant à stabiliser le budget de fonctionnement du SDMIS et à se prémunir de toute rupture opérationnelle.

C'est bien dans une perspective de plusieurs années qu'il faut se placer pour rétablir notre stabilité financière.

Alors même que vous allez, en tant que contributeurs, consentir un effort conséquent, dans un contexte financier non moins difficile pour vos collectivités, le SDMIS se fixe plusieurs objectifs :

- revenir progressivement à un équilibre financier durable ;
- faire face à l'évolution des missions opérationnelles tout en garantissant le maintien de la performance opérationnelle sur l'ensemble du territoire ;
- soutenir le volontariat pour éviter les possibles ruptures capacitaires sur certains territoires du Département

du Rhône et de la Métropole de Lyon, notre volontariat pouvant potentiellement être mis en difficulté car les volontaires ne s'engagent plus comme il y a quelques années ;

- réduire le modèle de nos investissements en diminuant le montant de la programmation pluriannuelle d'investissement fixé initialement à 23 M€ ;

- rééchelonner les projets immobiliers déjà votés sur une période plus longue et diminuer le parc d'engins ;

- prendre toutes mesures de contrôle et de maîtrise des dépenses en concertation avec nos financeurs ;

- poursuivre la démarche volontariste de recherche de nouvelles recettes, de nouveaux financements, par le biais notamment de projets européens.

Aussi, je peux d'ores et déjà vous annoncer que le dialogue de gestion initié se poursuivra tout au long de l'année puisque la convention entre la Métropole de Lyon et le SDMIS et la convention entre le Département du Rhône et le SDMIS arrivent à leur terme fin 2024. L'année 2024 devra nous permettre de poursuivre les discussions autour de ce dialogue de gestion afin de pouvoir vous proposer une nouvelle convention pluriannuelle permettant le retour progressif à l'équilibre financier du SDMIS.

Tous les éléments chiffrés figurent dans les rapports qui vous ont été transmis très récemment.

**Contrôleur général CLAVAUD.-** Nous avons modifié avec les services du Département et de la Métropole la rédaction de cet avenant qui est ciselé, qui est totalement

identique pour la Métropole et le Département et qui pose ce cadre.

**Madame KHELIFI.-** Merci, monsieur le directeur.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote l'avenant à ces conventions pluriannuelles entre le SDMIS et la métropole de Lyon, le SDMIS et le département du Rhône.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

**R/23 – 12/03 Fixation du montant des contributions des collectivités territoriales au budget du SDMIS pour l'exercice 2024**

**Madame KHELIFI.-** Dans la continuité du rapport précédent, où je vous précisais que nous devions entériner l'augmentation de +5 % de l'ensemble des contributions de la métropole et du département du Rhône, nous devons entériner également une augmentation de +5 % des contributions des communes et EPCI du Département du Rhône.

J'ai eu un échange en amont avec Claire PEIGNE et le représentant des EPCI du Rhône sur ces augmentations. Le montant total de contribution des collectivités territoriales donnera un appel de contribution pour l'année 2024 qui est le suivant :

- Pour la métropole de Lyon : 130 045 436 €
- Pour le département du Rhône : 24 107 208 €
- Pour les 148 communes du Rhône : 5 933 518 €
- Pour les 3 EPCI du Rhône : 2 470 634 €

Le montant annuel dû par chaque commune et EPCI est calculé au prorata des populations au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le détail par commune et EPCI figure en annexe du rapport qui vous a été communiqué en amont de ce conseil d'administration.

Ce montant doit être notifié selon le code général des collectivités territoriales avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

**Monsieur GUILLOTEAU.-** Nous avons voté ce rapport qui a fait l'objet de nombreuses discussions avec vous et le directeur. C'est une augmentation importante qui demandera au Département de faire des choix. Nous souhaitons que, pour cette somme, le Département du Rhône ne soit pas la variable d'ajustement de la politique du SDMIS sur la Métropole. Je parle sous le contrôle de mes collègues élus locaux.

Il y a des demandes et une vraie interrogation des sapeurs-pompiers volontaires. Si nous voulons garder nos sapeurs-pompiers volontaires, il faut, sur les territoires où il y a des enjeux de construction, pouvoir leur apporter une réponse et dire ce que l'on fera et ce que l'on ne fera pas. C'est important parce que, pour 30 M€, il faut une vision sur ce territoire rural.

A bien y regarder, ce territoire rural n'est pas à part, car, par exemple, un grand nombre des sapeurs-pompiers engagés le 8 décembre, ce sont des

sapeurs-pompiers volontaires. Ils font le même travail mais pas pour le même prix à la sortie.

Il se trouve que je suis président du conseil national des sapeurs-pompiers volontaires, je me dois de les défendre et je me dois, en tant que président d'un département, de défendre les sapeurs-pompiers du Rhône. Si cela continue ainsi, nous aurons une vraie difficulté à avoir des sapeurs-pompiers volontaires sur les territoires ruraux.

**Madame KHELIFI.-** Merci, monsieur le président. Je comprends tout à fait vos craintes par rapport aux sapeurs-pompiers volontaires, nous les partageons. Vous êtes président du conseil national des sapeurs-pompiers volontaires, je siége également à la commission nationale de sécurité d'incendie et de secours avec d'autres présidents de SDIS mais également les organisations syndicales, c'est une préoccupation que nous partageons toutes et tous.

Effectivement, il convient d'être vigilant parce que nos sapeurs-pompiers volontaires sont nécessaires à nos territoires. Je pense qu'un travail de perspective devra se faire sur les investissements. Nous avons proposé une PPI en début de mandat et nous avons acté le fait qu'elle devra être rééchelonnée. Certains projets ne se feront peut-être pas sous ce mandat mais plus tard. Il faudra l'expliquer sur nos territoires.

Je reviens sur votre phrase, monsieur le président, lorsque vous dites que « vous ne souhaitez pas que le département du Rhône soit la variable d'ajustement ». Il ne le sera pas et il ne l'a pas été jusqu'à présent, me semble-t-il.

Si l'on reprend le volume des investissements réalisés ces cinq dernières années, notamment en termes bâtimentaires, je peux vous garantir que le Département du Rhône a été loin d'être la variable d'ajustement. C'est loin d'être déséquilibré par rapport à la Métropole de Lyon. Les chiffres nous le confirmerons aisément.

**Monsieur GUILLOTEAU.-** Je parle du présent. A partir du moment où on nous demande plus, je voudrais savoir comment le Département du Rhône sera traité. Quand il s'agit de voter Vaulx-en-Velin, je vote, je ne me pose pas la question, sachant que nos sapeurs-pompiers, eux, se posent la question.

J'aimerais savoir, dans le Département du Rhône, quelle sera la prospective sur les années à venir en termes de regroupements, de modifications, d'agrandissements, de changements.

Je suis président du Département, j'ai 208 communes, 70 casernes, il n'y a pas un samedi ou un dimanche sans que les sapeurs-pompiers volontaires me posent la question et je ne sais pas quoi leur répondre.

Il faut avoir cette vision d'une manière transparente entre vous et nous sur la façon dont le SDMIS voit le positionnement des investissements, des travaux, des réorganisations.

**Madame KHELIFI.-** Effectivement, le contexte financier ne peut que nous demander de nous poser sur une nouvelle perspective, vous, le SDMIS et le président de la Métropole. Ce travail sera fait dans les quelques mois qui viennent. Il y a aussi le travail qui découle du SACR ainsi que la nouvelle convention pour 2024.

S'il n'y a pas d'autre demande de parole, je vais soumettre le rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

**R/23 – 12/04 Convention C2023-113 de mutualisation entre la métropole de Lyon et le SDMIS pour la période 2024-2026**

**Madame KHELIFI.-** Contrôleur général, je vous laisse nous présenter ce rapport.

**Contrôleur général CLAVAUD.-** Merci, madame la présidente.

Il s'agit d'une convention classique qui fixe la coopération sur un certain nombre de thématiques.

La première est relative à la maintenance de véhicules d'exploitation routière, des opérations ponctuelles sur des travaux de carrosserie. C'est la mutualisation et la mise en commun de la plateforme partagée avec le département.

Nous travaillons également de façon intégrée sur des questions de livraisons logistiques puisque nous pouvons avoir avec la métropole des tournées logistiques communes, nous pour alimenter nos centres de secours, la métropole pour alimenter certains de ses équipements. Nous évitons de faire une double livraison, nous avons des actions conjointes, en synergie.

Nous mettons à disposition de la métropole des locaux rue Molière sur le site état-major Rabelais. C'est ce que le SDMIS fait pour la métropole.

De la même façon, la métropole nous met à disposition le gymnase de Lyon-Duchère.

La convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires employés par la métropole concerne une quarantaine de sapeurs-pompiers.

Nous avons également une mise à disposition d'un bloc d'adresses internet publiques (adresses IP). C'est précieux pour le SDMIS puisqu'elles sont très compliquées à avoir et très onéreuses. La métropole nous en concède un bouquet qui nous permettra d'améliorer nos capacités d'échange et de partage d'informations avec nos centres.

Nous travaillons sur le partage de données numériques, notamment à travers nos systèmes d'information géographique qui se complètent.

Nous avons également des actions partenariales sur la mise en commun et le partage de fibres optiques.

Nous avons aussi des actions synergiques avec le département.

Nous essayons d'avoir des actions globalisées et intelligentes de partenariat avec l'ensemble des collectivités.

**Madame KHELIFI.-** Merci, monsieur le directeur.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

**R/23 – 12/05 Adoption du règlement budgétaire et financier du SDMIS**

**Madame KHELIFI.-** Ce rapport fait suite à l'application prochaine de la nouvelle nomenclature budgétaire M57. C'est un rapport que vous soumettez aussi au sein de vos conseils municipaux.

Ce règlement formalise et précise les principales règles budgétaires et financières qui encadrent la gestion du SDMIS.

Madame le payeur, si vous souhaitez dire deux mots sur cette nouvelle nomenclature, mais vous n'y êtes pas contrainte, c'est un sujet que tout le monde a vu passer dans sa collectivité.

**Madame FREJAT.-** Il s'agit d'une nouvelle nomenclature dont la bascule est obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Certaines collectivités ont pu l'expérimenter sur les années antérieures.

Son objectif est d'avoir une nomenclature unique puisque toutes les collectivités y basculeront, à l'exception de certains budgets qui sont en M4. Cette nomenclature s'accompagne pour les grosses collectivités d'un règlement budgétaire et financier qui vient préciser certaines règles.

**Madame KHELIFI.-** Je vous remercie pour ces précisions.

Si vous n'avez pas d'observations, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

**R/23 – 12/06 Clôture des opérations, autorisations de programmes et des programmes pour l'exercice 2023**

**Madame KHELIFI.-** Madame MASSARDIER, je vous laisse nous présenter ce rapport.

**Madame MASSARDIER.-** Comme chaque année, ce rapport a pour objet de vous présenter les opérations incluses dans les autorisations de programme qui ont été terminées en cours d'exercice. Vous en avez la liste :

- Pour le programme 2013 : les opérations de Beaujeu et de Blacé.

- Pour le programme 2014 : les opérations de Chazay-d'Azergues, de Saint-Symphorien-d'Ozon, de Saint-Laurent-d'Oingt.

- Pour le programme 2015 : l'opération de Bessenay, l'opération de Genay/Neuville-sur-Saône.

- Pour le programme 2019 : les opérations de véhicules, notamment l'échelle prévue aux achats.

- Pour le programme 2020 : les véhicules également.

Chaque fois, vous avez le détail du montant prévisionnel de l'AP et du montant réellement dépensé au sein de chaque AP.

**Madame KHELIFI.-** Je vous remercie, madame MASSARDIER.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

**R/23 – 12/07 Compte rendu des décisions prises en matière d'emprunt par la présidente**

**Madame KHELIFI.-** Ces dernières années, le SDMIS est contraint de recourir à l'emprunt pour financer ses investissements dès lors que nous ne dégageons plus aucun excédent de fonctionnement.

Pour 2023, le SDMIS a contracté très récemment un emprunt de 10 M€ correspondant au montant du déficit d'investissement estimé. La Banque Postale a fait l'offre la plus intéressante au taux fixe de 3,65 % sur 25 ans, que nous savons retenue.

Madame MASSARDIER, souhaitez-vous compléter ?

**Madame MASSARDIER.-** Je n'ai pas d'éléments complémentaires si ce n'est vous inviter à vous reporter à l'annexe qui liste les 15 emprunts en cours au SDMIS qui portent le capital restant dû à un peu plus de 83 M€ et un taux moyen pondéré sur l'ensemble de nos emprunts de 1,82 %, sachant que cet emprunt a pour effet d'augmenter notre capacité de désendettement qui était aux alentours de 7 années et de la porter à 12 ans, donc une aggravation de la dégradation de notre capacité de désendettement.

**Madame KHELIFI.-** Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

**R/23 – 12/08 Compte rendu des dons et des cessions à titre onéreux des matériels réformés du SDMIS**

**Madame KHELIFI.-** Monsieur le directeur, je vous laisse nous présenter les grandes lignes de ce rapport, sachant que la commission de réforme vient de tout juste de se réunir.

**Contrôleur général CLAVAUD.-** Merci, madame la présidente.

Dans ce rapport, vous avez la liste d'un certain nombre d'équipements qu'il est proposé de céder gracieusement auprès d'associations ou, pour un certain nombre d'autres, de mettre en vente aux enchères sur le site Agorastore. La réunion de la commission s'est tenue juste avant ce conseil d'administration. Il a été fait le choix, à l'avenir, de basculer encore plus de choses vers la vente aux enchères avant de nous orienter sur les dons. Nous pensons pouvoir ainsi améliorer les recettes.

**Madame KHELIFI.-** Je vous remercie, monsieur le directeur.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

**R/23 – 12/09 Budget principal et budget annexe du SDMIS – dépenses d'investissement 2024 avant l'adoption du budget primitif : autorisation donnée à la présidente dans la limite du quart des crédits votés en 2023**

**Contrôleur général CLAVAUD.-** J'ai vraiment peu de commentaires complémentaires, nous sommes sur un rapport qui permet d'assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement et, en autorisant la présidente, à pouvoir engager, dans la limite des sommes mentionnées dans la délibération, les actions, en attendant le vote du BP 2024.

**Madame KHELIFI.-** Le titre du rapport parle de lui-même effectivement.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, nous soumettons le rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

#### **R/23 – 12/10 Plan de formation du SDMIS – Avenant 2024**

**Contrôleur général CLAVAUD.-** Le plan de formation est pluriannuel, nous envisageons cet avenant pour l'année 2024 pour nous permettre, dans la continuité des orientations qui vous seront présentées dans le cadre du schéma d'analyse de couverture des risques, dans les tous prochains mois, de décliner ensuite la construction de la compétence de l'ensemble de nos personnels, en fonction de ce qui sera arbitré dans le SACR.

Avant d'arriver au dispositif pérenne, il est nécessaire de prendre cet avenant qui intègre essentiellement le sujet de la mise en œuvre de la réforme des actes de soins d'urgence sur prescription médicale (ASUP) et qui détaille quelques points très techniques sur lesquels je ne m'étendrai pas.

J'en profite pour rappeler que tous les sujets de formation font l'objet d'une grande attention de notre part, notamment par rapport aux contraintes imposées au volontariat. Dans ce rapport, il y a également des éléments d'ajustement pour faire en sorte de ne pas sursolliciter nos sapeurs-pompiers volontaires. Cela a été le cas pour ce qui a été mis en place dans le cadre de cette réforme que j'évoquais. Nous sommes soucieux du temps passé en formation et de trouver le bon équilibre.

Ce rapport a fait l'objet d'une présentation devant les instances paritaires cette semaine, il y a eu des abstentions, mais un avis global favorable.

**Madame KHELIFI.-** Je vous remercie, monsieur le directeur.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

### **R/23 – 12/11 Protection sociale complémentaire des agents du SDMIS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025**

**Madame KHELIFI.-** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, de nouvelles dispositions régissant le dispositif de protection sociale complémentaire vont s'appliquer. Il convient de procéder dès à présent au lancement des procédures d'appel d'offres. Le montant de la participation du SDMIS fera l'objet d'une délibération ultérieure après avis du comité social territorial, en fonction des résultats de l'appel d'offres.

Monsieur le directeur, si vous souhaitez compléter ?

**Contrôleur général CLAUD.**- Il s'agit d'anticiper l'évolution du dispositif réglementaire et de pouvoir, par le biais de cette consultation, avoir des propositions à faire. Un dispositif a été mis en place avec la constitution de groupes de travail qui se sont déjà réunis et qui intègrent des représentants du personnel.

C'est un sujet important pour l'ensemble de nos équipes, avec de forts enjeux, à la fois à travers l'évolution de la réglementation que vous évoquiez et par rapport aux attentes des agents.

**Madame KHELIFI.**- Merci, monsieur le directeur.

S'il n'y a pas de questions, je sou mets ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

### **R/23 – 12/12 Protection de la propriété intellectuelle des modules de formation à distance « ASUP »**

**Contrôleur général CLAUD.**- Nos équipes ont développé des supports de grande qualité sous format numérique. Il s'agit de se prémunir contre le pillage de ce travail et de faire en sorte que ce qui a été financé par l'argent public serve les services publics et que l'éditeur qui déposerait ces contenus ne nous contraigne pas à les racheter.

Cela me permet de remercier l'ensemble des équipes qui ont fait un énorme travail, la sous-direction santé, les équipes de la formation, la direction des opérations, une bonne partie de l'encadrement qui a été mobilisée et nos « sachants » en matière de secourisme.

Nous sommes assez précurseurs. Le Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille (BMPM) est à peu près positionné sur le même niveau d'appropriation et de déclinaison de la réforme, mais nous sommes dans le peloton de tête des bons élèves nationaux.

Derrière cette réforme, c'est la meilleure prise en charge des victimes qui est recherchée et c'est améliorer sa qualité.

Les supports de formation ont une valeur certaine. C'est pourquoi nous souscrivons à un mécanisme auprès de l'agence pour la protection des programmes qui garantit que nous sommes bien propriétaires et les premiers à avoir créé et déposé ces contenus. C'est un peu comme un certificat d'huissier qui permet d'attester de notre propriété sur ces données et de négocier si un éditeur veut éventuellement les utiliser, pour qu'il nous laisse aussi la possibilité de les céder gracieusement à d'autres entités, le cas échéant, ou d'avoir une tarification minorée. C'est exactement l'intérêt de ce rapport.

**Madame KHELIFI.**- Je vous remercie, monsieur le directeur. Il est normal de protéger notre savoir-faire.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

**R/23 – 12/13 Rapport social unique (RSU) et information relative aux avis émis sur le RSU lors du Comité social territorial (CST) du 14 décembre 2023**

**Madame KHELIFI.-** Ce RSU dont vous trouverez la synthèse en annexe du rapport qui vous a été transmis vient se substituer au rapport sur l'état de la collectivité depuis l'année dernière. Il s'appelait autrefois le bilan social.

Conformément aux dispositions réglementaires, la base de données sociales a été mise à disposition des membres du CST le 13 novembre 2023, la synthèse a été présentée lors du CST du 14 décembre 2023 et a donné lieu à un débat pour l'évolution des politiques des ressources humaines.

Le RSU a recueilli les avis suivants :

- Pour le collège des représentants de l'établissement : avis favorable à l'unanimité.

- Pour le collège des représentants du personnel : avis réputé avoir été donné.

Monsieur le directeur, souhaitez-vous compléter ?

**Contrôleur général CLAVAUD.-** Je n'ai pas de commentaires supplémentaires. Nous en avons longuement parlé dans les instances paritaires.

Toutes ces données sont publiques et permettent de comparer l'évolution de la politique sociale de l'établissement à travers différents prismes.

Les grandes tendances sur l'établissement sont de veiller à pourvoir les postes disponibles. Nous identifions des filières en tension, des métiers sur lesquels nous avons plus de difficultés à recruter : la filière médicale et les métiers techniques, notamment tout ce qui touche au sujet de

la mécanique poids lourd ou de l'entretien hydraulique de nos échelles.

Nous avons ensuite le suivi des sanctions, le suivi des arrêts de travail, les mobilités, la pyramide des âges.

Grâce aux actions entreprises pour privilégier l'arrivée au SDMIS, à travers l'embauche de sapeurs-pompiers issus de concours plutôt que de privilégier la mobilité de sapeurs-pompiers professionnels qui viendraient d'autres établissements, la moyenne d'âge des sapeurs-pompiers professionnels a baissé d'un an. C'est un effort à poursuivre.

Sur la féminisation, la politique que vous avez mise en place, madame la présidente permet progressivement d'améliorer la proportion de femmes dans le segment des sapeurs-pompiers professionnels non-officiers qui était très peu féminisé. Nous partons de très loin, il faut rester très modeste, mais nous voyons les choses évoluer. Cette politique se poursuivra.

Ce rapport est toujours très suivi par les représentants du personnel et donne lieu à un regard attentif avec de nombreux échanges et des questions posées auxquelles nous répondrons, bien évidemment.

**Madame KHELIFI.-** Je vous remercie, monsieur le directeur.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

Nous avons terminé la présentation et le vote des rapports. Nous passons aux communications. Il y en a deux.

## **Communications**

### **Dispositif opérationnel : Fête des Lumières 2023**

**Madame KHELIFI.-** Monsieur le directeur, vous avez la parole pour cette présentation.

**Contrôleur général CLAVAUD.-** Merci, madame la présidente.

Dans la présentation que vous avez sur table, vous retrouvez le socle de ce qu'est le dispositif dit « ORSEC Fête des Lumières ».

C'est un dispositif placé sous l'autorité de madame la préfète, qui intègre une réponse multiservice : les sapeurs-pompiers, les forces de sécurité intérieure, le SAMU, la Croix-Rouge et nos services partenaires pour l'électricité et pour le gaz.

L'organisation générale consiste à définir des périmètres déterminés par rapport à l'implantation des différentes œuvres et la localisation de la fréquentation du public, et une organisation du commandement inter-services, appuyé sur le PCO Pizay et avec une option de montée en puissance en cas d'événement très grave vers l'hôtel de police Marius Berliet.

Chaque soir, nous avons mis en œuvre 7 casernes déportées terrestres. Ce sont des engins et des personnels qui sont prépositionnés sur différents points de la presqu'île ou du secteur de l'hypercentre, qui viennent en complément de nos casernes pour avoir des options de secours, pas qu'au profit de la Fête des lumières mais pour assurer ce continuum

de sécurité pour toutes nos missions, pour un feu d'appartement qui pourrait survenir très proche d'une zone dans laquelle il est difficile de circuler compte tenu de l'affluence touristique, par exemple.

Ce pré-positionnement est mis en place toujours dans ce cadre inter-services que j'évoquais, avec la Croix-Rouge, le SAMU, en lien avec ENEDIS et GRDF, pour se prémunir des risques auxquels nous devons faire face.

Nous avons une attention particulière parce que, compte tenu de la fréquentation touristique, nous pouvons avoir à prendre en charge des blessés ou des victimes.

Nous avons fait 135 interventions au total. La Fête des lumières est une fête familiale qui ne donne pas vraiment lieu à une augmentation significative de l'activité. C'est un peu comme le Tour de France. En revanche, tout peut basculer en une fraction de seconde vers un très gros dispositif, il suffit d'un mouvement de foule ou d'un attentat.

Ce que nous mettons en place assure cette capacité à faire face à la demande de secours liée à cette activité, en lien avec la Croix-Rouge grâce aux secouristes prépositionnés.

Il a été pris en charge 55 personnes dont 47 par la Croix-Rouge, 8 par nous le samedi soir. Les autres soirs, c'était un peu plus calme, avec une trentaine d'interventions.

Donc une fête qui s'est bien déroulée mais la fréquentation et les enjeux justifient totalement le dispositif en place. C'est un long travail de préparation qui s'avère parfaitement utile et justifié au regard des enjeux de sécurité.

**Madame La Préfète.-** C'était ma première Fête des lumières, je l'ai vécue essentiellement depuis le COD à la préfecture. J'ai pu apprécier le très haut degré de préparation du dispositif et la très bonne coordination du SDMIS avec l'ensemble des forces qui interviennent.

Si cela se passe bien, s'il n'y a pas beaucoup d'interventions, c'est aussi parce qu'il y a beaucoup d'implication et de travail en amont. Ce n'est pas du tout fortuit. Je tenais vraiment à saluer cette efficacité.

**Madame KHELIFI.-** Merci pour ces remarques, madame la préfète.

**Contrôleur général CLAVAUD.-** C'est une mobilisation de 120 à 140 sapeurs-pompiers prépositionnés sur les casernes déportées, plus de 200 sapeurs-pompiers dans les centres de l'agglomération en départ immédiat. Comme le soulignait M. GUILLOTEAU, la moitié du dispositif est constituée de sapeurs-pompiers volontaires puisque, sur l'ensemble des réponses opérationnelles dimensionnantes, nous mobilisons l'intégralité de nos composantes volontaires et professionnelles. C'est une réponse équilibrée.

Nous avons la capacité de recourir, pour un événement de très grande ampleur sur Lyon, à un dispositif avec nos casernes de la périphérie qui pourraient revenir de façon rapide pour répondre à la concentration de force pour assurer une montée en charge du dispositif. Nous pouvons passer de 300 à 1 500 sapeurs-pompiers sur l'agglomération. C'est notre capacité d'action.

**Madame KHELIFI.-** Je vous remercie, monsieur le directeur.

Y a-t-il des questions sur cette communication ?

(Non)

Merci à tous les sapeurs-pompiers qui se sont mobilisés sur ces quatre soirées. C'était un dispositif impressionnant que nous sommes allés voir avec le contrôleur général. Un grand merci.

Nous passons à la deuxième communication.

### **Déploiement des actes de soins d'urgence sur prescription médicale**

**Madame KHELIFI.-** Nous l'avons abordé tout à l'heure à travers un rapport mais je vous laisse nous en présenter les contours.

**Contrôleur général CLAVAUD.-** Merci, madame la présidente.

Je ne vais pas reprendre l'intégralité des éléments contenus dans cette présentation. Nous vous avons remis le cadre général.

Il s'agit d'assurer la montée en compétences des sapeurs-pompiers. Cela concerne tous les sapeurs-pompiers du SDMIS. C'est une réforme d'ampleur puisqu'elle s'étale sur deux ans. Nous l'avons conçue comme une montée en charge progressive puisque nous passons par une phase expérimentale qui concerne quatre casernes. C'est aussi un accompagnement avec le déploiement d'un certain nombre de matériels de formation et de matériels opérationnels.

C'est un dispositif issu de la loi Matras du 25 novembre 2021 qui vise à consolider le modèle de sécurité civile.

Cette réforme nous permet de réaliser des actes de soins d'urgence sur prescription (ASUP). Le terme « prescription » est important puisque c'était jusqu'à présent des gestes inaccessibles aux secouristes. Le fait de pouvoir s'inscrire maintenant dans ce dispositif nous permet, au profit des victimes que nous prenons en charge, de mettre en œuvre des techniques, d'administrer des médicaments ou d'utiliser des appareils. Cela se fait dans le cadre d'une prescription d'un médecin du SAMU ou d'un de nos médecins de sapeurs-pompiers.

Je tiens à souligner le rôle des infirmiers. Ce qui est nouveau, ce n'est pas juste la mise en place des actes de soins d'urgence sur prescription par les sapeurs-pompiers, c'est aussi la montée en compétences de nos infirmiers sapeurs-pompiers qui constituent un maillon essentiel de la réponse de secours. Eux aussi évoluent dans la capacité à faire des gestes qui étaient dévolus jusqu'à présent aux médecins.

Tout cela se fait de façon harmonieuse avec le SAMU. C'est une réforme importante portée par la sous-direction santé. C'est bien évidemment sous le contrôle de nos médecins et de notre médecin-chef. C'est l'esprit de cette réforme d'ampleur.

Nous mettrons en œuvre 13 actes de soins d'urgence : 5 pourront être réalisés de façon autonome et étaient déjà en place, 8 font l'objet de l'action en cours dont 4 seront mis en place en 2024, les 4 suivants en 2025.

Sur la séquence, quatre casernes expérimentatrices que sont Beaujeu, Vaugneray, des casernes armées exclusivement par des sapeurs-pompiers

volontaires, Lyon-Confluence et Lyon-Corneille qui sont des centres à forte ossature professionnelle. Ce seront nos testeurs.

Il y a eu un an de travail pour concevoir l'orchestration, les supports qui feront l'objet d'un dépôt de propriété intellectuelle. Nous sommes en train de tester le programme et la qualité des supports, de vérifier l'articulation et la bonne adéquation du temps dévolu pour acquérir ces compétences. En fonction du retour que nous aurons de nos centres tests, nous déploierons à partir de février 2024 la généralisation qui touchera l'intégralité de nos cent casernes.

Sur les protocoles, nous développons en 2024 les quatre premiers actes de soins relatifs au traitement des situations impliquant soit l'asthme aigu grave, soit l'overdose d'opiacés, soit le choc anaphylactique, soit la pose d'un électrocardiogramme lorsque l'indication est avérée.

Au niveau du déploiement, nous avons formé 400 formateurs, ceux qui déploieront ensuite dans tous nos centres, et nous sommes en train de former les 250 sapeurs-pompiers de nos quatre casernes expérimentatrices. Les retours sont intéressants, à la fois parce que les personnels s'impliquent, ont de l'intérêt pour monter en compétence, et parce que la préparation paye. Il y aura des ajustements mais les choses se présentent plutôt correctement. Nous n'identifions pas à travers les tests en cours des difficultés majeures qui nous amèneraient à revoir le plan de déploiement.

Nous aurons des ajustements mais, globalement, les choses avancent bien. Nous faisons figure de bon élève national pour l'intérêt des victimes. C'est un point important.

Dans ces situations, le fait d'avoir un vecteur sapeur-pompier capable de traiter ces situations d'urgence en améliorant le pronostic permet d'améliorer la chance de survie des victimes.

Enfin, un certain nombre d'équipements, de médicaments seront déployés au fur et à mesure de la montée en compétences : les moniteurs multiparamétriques qui permettent de surveiller les constantes vitales d'une victime, des médicaments administrés sur prescription médicale lorsque le médecin, sur la base du bilan secouriste, effectuera le diagnostic.

Voilà ce que je peux vous dire sur cette réforme.

**Madame KHELIFI.-** Merci, monsieur le directeur.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Nous passons aux deux vidéos qui font partie d'un projet global qui consiste à mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation en cas d'incendie d'habitation, projet qui fait suite à l'incendie qui a eu lieu voici un an, et que j'évoquais en début de réunion.

C'est un projet que le SDMIS souhaite initier en 2024.

**Contrôleur général CLAVAUD.-** Je vais donner quelques éléments de contexte.

Effectivement, le SDMIS, c'est une intervention toutes les quatre minutes, 119 000 interventions de secours, plus de 80 % pour du secours d'urgence à personne, mais nous avons choisi, puisque c'est pratiquement la date anniversaire du feu de Vaulx-en-Velin, dans le cadre du retour d'expérience inter-service conduit par la préfecture, de toucher du doigt l'importance de faire une action de prévention et de sensibilisation auprès du grand public et de certains publics pour rappeler quels sont les comportements adaptés en cas d'incendie.

Pour introduire cette séquence, il me semblait important que l'on puisse zoomer sur ce qu'est un incendie. On pourrait se dire que ce n'est que 7 % de l'activité des sapeurs-pompiers, est-il toujours raisonnable d'investir autant pour si peu ?

Cette vidéo permet que nous sachions tous ce qu'est un incendie quand on part sur un feu, pourquoi on a besoin de moyens, pourquoi ce sont des interventions compliquées, pourquoi elles engagent la vie de nos personnels.

Ce sont aussi 7 000 incendies, une vingtaine de départs de feu chaque jour sur notre rayon d'action. On peut se dire que c'est véritablement un enjeu. Partir au feu, ce n'est pas juste partir sur une intervention classique, c'est aller au contact d'une intervention de haute intensité sur laquelle nos équipes engageront leur vie et une intervention sur laquelle, très régulièrement, il y aura des vies à sauver. C'est une activité qui nécessite que nous soyons prêts et que le public connaisse aussi les gestes adaptés.

C'est une séquence à prendre en compte dans ce continuum. De quoi parle-t-on quand on évoque les incendies ? Quels sont les enjeux ? Comment cela se passe ? Nous entrons dans cette focale opérationnelle.

Derrière, ce sont les enjeux vis-à-vis du grand public. Nous montrerons quelques exemples des supports qui ont été développés à travers un film pédagogique. Nous souhaitons associer le plus grand nombre de collectivités et de services à cette démarche. Une action qui vise à sensibiliser le grand public aux gestes adaptés a plus de chance de porter ses fruits si nous sommes nombreux à les relayer.

Je le rappelle, les 10 morts de Vaulx-en-Velin sont liés au fait que les personnes ont paniqué et n'ont pas eu les bons comportements. Avec la présidente, nous avons en mémoire la soirée de remerciements à Vaulx-en-Velin pour tous les services qui sont intervenus et la discussion que nous avons eue avec le représentant de la communauté comorienne qui nous a dit que les personnes qui sont mortes, essentiellement issues de sa communauté, n'avaient pas eu le bon comportement. Elles ont paniqué, soit elles se sont enfui dans les circulations enfumées qui étaient de véritables pièges, soit elles se sont défenestrées.

C'est le regard que nous avons posé à ce moment-là et qui a beaucoup marqué les équipes. Nous sommes à un an mais je peux vous dire que les sapeurs-pompiers qui sont intervenus ne sont pas tous totalement au clair par rapport à cette intervention qui a changé une partie de nos vies. Cela fait partie de ces interventions qu'aucun de nous ne peut oublier.

Nous avons à cœur d'être présents sur ce grand rendez-vous vis-à-vis du public parce que nous croyons que la meilleure façon de ne pas perdre la vie, c'est de ne pas se mettre en danger parce que l'on méconnaît les gestes très simples. C'est le sens de ce que nous vous présentons.

Les documents que nous vous proposerons ne sont pas totalement finalisés, notamment l'autorisation d'avoir les logos, mais il me semblait important de pouvoir vous en donner une maquette en primeur.

*(Projection vidéo)*

**Contrôleur général CLAUD.**- Ceci est une mise en contexte. Un feu n'est jamais une intervention banale, une opération simple, c'est toujours un adversaire redoutable à affronter, et il y a toujours le souci de la sécurité des intervenants. Ce n'est jamais traité à la légère.

Les incendies représentent 20 interventions par jour, nous ne sommes pas sur des affaires banales. C'est une mobilisation importante, 230 sapeurs-pompiers engagés à Vaulx-en-Velin, 50 sauvetages réalisés.

Le deuxième film qui va vous être présenté, contrairement au premier, se veut pédagogique, didactique, il s'adresse aussi à des jeunes enfants. L'idée est d'être sur quelque chose de plus apaisé.

Je remercie les services du SDNIS qui ont développé ces deux films, dont des animations dans le deuxième. C'est le résultat d'un gros travail de passionnés puisque nous n'avons pas de studio, c'est le talent de nos agents, leur état d'esprit et leur volonté qui s'illustrent à

travers ce livrable. Je trouve important de les saluer devant vous.

*(Projection vidéo)*

**Madame KHELIFI.-** Je remercie la direction de la communication pour ce travail qui fera sens à la suite de ce terrible incendie et qui nous permettra de lancer une campagne de communication, de sensibilisation auprès d'un large public : les collectivités locales, la Métropole de Lyon, le Département du Rhône et les communes de ces deux collectivités.

Nous pourrons aussi partager cette campagne de communication et de sensibilisation par le biais des bailleurs sociaux. Quelques contacts ont été établis avec le DASEN pour qu'à travers l'éducation nationale on puisse avoir une diffusion de ce film, cela passe aussi par l'éducation de nos enfants, de la jeunesse. Nous pourrons aussi faire ce travail auprès des JSP qui sont plus de 1 200 sur le Département du Rhône et la Métropole de Lyon. Cela représente un public intéressant.

Souhaitez-vous réagir sur ces deux films ? *(Non)*

Nous aurons l'occasion de revenir sur cette campagne et sa diffusion.

Merci à toutes et tous pour votre participation à ce conseil d'administration. Le prochain aura lieu le 16 février 2024 à 16 heures. Nous vous communiquerons les dates des autres conseils d'administration jusqu'à juin 2024.

Nous nous retrouverons, ici, pour les vœux du SDMIS le jeudi 25 janvier 2024, à 15 heures, auxquels vous êtes bien sûr, toutes et tous, conviés !

D'ici-là, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année, en vous souhaitant beaucoup de repos et de moments de partage avec vos proches.

*(La séance est levée à 17 heures 40.)*

Zémorda KHELIFI  
Présidente



